

Le Département de la Somme,

Dans le cadre de son schéma des espaces naturels sensibles (ENS), de la stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale » et de son schéma de lecture publique sous Contrat Territoire Lecture

lance un

APPEL à CANDIDATURE pour une résidence d'auteur - illustrateur

SUR LE SITE (ENS) de MERICOURT sur SOMME



VALLÉE DE SOMME  
*Vallée idéale*



## **ELEMENTS de CONTEXTE**

### **Les intentions du projet**

Le Département de la Somme, dans le cadre de son schéma des espaces naturels sensibles, de sa stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale », de son schéma départemental de lecture publique, et de son partenariat avec l'Etat - DRAC des Hauts-de-France (Contrat Départemental Lecture) a l'ambition de mettre en œuvre une résidence de création et de rencontres permettant aux habitants une meilleure appréhension et compréhension de leur territoire afin de mieux le préserver.

Cette résidence est portée par la Direction générale adjointe du développement de la personne & des territoires à travers ses deux directions que sont la Bibliothèque départementale de la Somme et la direction de l'attractivité et du développement du territoire, en lien avec la Mission Transition écologique rattachée à la Direction générale des services (pilote de la stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale »).

Elle ne se confond nullement avec les résidences-missions d'Education Artistiques et Culturelles mises en œuvre dans le cadre des contrats culture-ruralité existant sur les deux Etablissements Public de Coopération Intercommunale Pays du coquelicot et Val de Somme qui ne poursuivent pas les mêmes objectifs.

Ce projet est proposé à un auteur-illustrateur désireux de contribuer de manière forte à cette dynamique de valorisation du patrimoine environnemental.

### **Le contexte**

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont nés de la loi du 18 juillet 1985, amendée en 2003, donnant au Département la compétence d'élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles avec pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde naturelle.

L'axe 2 de la stratégie départementale « Vallée de Somme, Vallée idéale », approuvée en juin 2019, prévoit de davantage révéler les paysages et préserver la biodiversité et l'axe 6 d'encourager les animations à caractère culturel renforçant la visibilité et l'attractivité de la destination « Vallée idéale ».

### **Périmètre d'intervention**

Le marais d'Etinehem-Méricourt est situé à 8 kilomètres de Bray-sur-Somme, 16 kilomètres d'Albert et 31 kilomètres d'Amiens entre les communes de Corbie et Péronne.

Le site se compose d'une parcelle au centre appartenant à la commune de Méricourt et deux autres achetées au titre des zones de préemption par le Département de la Somme soit 15 hectares entre les communes de Chipilly et de Etinehem (une partie de 10 hectares à l'Ouest et 5 hectares à l'Est).

Situé sur un méandre de la Somme, le site est remarquable par son biotope composé essentiellement de tourbière.

Ce site, démonstrateur dans le cadre de la stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale », proposera prochainement une nouvelle expérience à vivre et à partager, dans une relation harmonieuse entre l'Homme et la Nature.

Un programme d'actions est en cours de définition à travers une démarche partenariale, afin de mettre en place notamment des circuits de découverte, des points de vue remarquables et des services au profit des visiteurs.

Le projet a été lauréat en 2023 du Loto de la Biodiversité et l'approche est basée sur la préservation et la valorisation des services écosystémiques, de régulation (indispensables au développement du monde vivant), d'approvisionnement (contribuant aux besoins nourriciers et matériels) et socio-culturels (correspondant aux besoins de bien-être et de partage).

Le conseil départemental a déjà entrepris sur les parcelles lui appartenant le travail de démolition et dépollution côté ouest et le site entre désormais dans la phase de renaturation.

## **OBJECTIFS de l'APPEL à CANDIDATURE**

### **Objectifs généraux**

Proposer une approche artistique pour permettre aux samariens de se familiariser avec les lieux, de comprendre les enjeux de développement durable du territoire, autour d'un espace naturel sensible, afin de les investir.

Rendre compte de l'état d'avancement de la préservation et de la valorisation d'un site ENS en valorisant les acteurs et partenaires du territoire.

### **Objectifs de la résidence**

Imprégné par les éléments naturels et humains, nourri des objectifs du grand projet « Vallée de Somme – Vallée idéale » composant le site de Méricourt, l'auteur-illustrateur réalisera un carnet de nature.

En lien avec les médiathèques de la communauté de Communes du Pays du Coquelicot et celles de la communauté de communes du Val de Somme, l'auteur-illustrateur animera des actions de médiation sous forme d'ateliers et/ou rencontres et/ou étape de travail.

## **CONDITIONS et DEROULEMENT de la résidence**

### **Période et durée**

Le projet s'étend sur 3 années à partir du mois d'octobre 2025.

Le calendrier des points d'étape de la création et les différentes actions sera défini en accord avec le candidat avec notamment pour chaque fin d'année, un rendu proposé au public sous la forme d'une exposition des travaux en cours.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- Année 1 - Découverte/immersion dans le territoire d'action – 4 semaines en discontinu dont une semaine obligatoire en octobre 2025, les autres étant à déterminer avec le candidat.

Cette année 1 sera constituée de rencontres avec les différents partenaires listés dans le paragraphe ci-dessous et de divers acteurs impliqués du territoire (habitants, randonneurs, pêcheurs...)

- Année 2 - Déploiement de la résidence – 4 semaines dont une obligatoire en avril 2026 pour des actions culturelles à déployer dans les médiathèques des territoires du Val de Somme et du Pays du Coquelicot.

Les autres semaines à déterminer avec le candidat seront consacrées à découvrir les avancées de renaturation du site.

- Année 3 - Déploiement de la résidence et réalisation du carnet de nature.

Mise en évidence et valorisation de l'ensemble du projet.

### **Partenaires et points d'appui**

Conservatoire des espaces naturels des Hauts de France

Conservatoire botanique de Bailleul

Communauté de Communes du pays du Coquelicot

Communauté de Communes du Val de Somme

Commune d'Etinehem-Méricourt

Réseau des médiathèques du Pays du Coquelicot

Réseau des médiathèques du Val de Somme

DRAC des Hauts-de-France

### **Cadre juridique**

Un contrat spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'auteur-illustrateur sera signé avant le début de la résidence intégrant, dans le cas d'une éventuelle exploitation de la production, la cession des droits d'auteur, en accord avec les deux parties.

La contractualisation précisera :

- les objectifs définis par les partenaires.
- Le calendrier des points d'étapes et les périodes de présence.
- Les moyens financiers alloués

### **Cadre financier**

- Prestation

D'un montant forfaitaire de 8000 euros par an :

Dans le cas d'un auteur dont les revenus sont déclarés en bénéfices non commerciaux (BNC) et qui de ce fait est dispensé de précompte, il devra le justifier auprès des services du Conseil départemental de la Somme. L'auteur percevra ses droits d'auteur en brut et recevra l'intégralité de la somme, hormis la contribution diffuseur, de 1,10 % du montant brut qui demeure à la charge du Conseil départemental.

Dans le cas d'un auteur dont les revenus sont déclarés en traitements et salaires, il perçoit ses droits d'auteur en net. Ce dernier recevra l'intégralité de la somme, hormis les cotisations sociales calculées à partir du brut, dont la déclaration est à la charge du Conseil départemental, ainsi que la contribution diffuseur, de 1,10 % du montant brut.

Ce forfait a vocation à couvrir la mission dans son intégralité comprenant :

La partie création et la partie action culturelle

- Défraiement

Les frais de déplacements, d'hébergement et de repas sont pris en charge par le Département dans la limite d'un montant maximum fixé à :

20 euros pour un repas

90 euros pour une nuitée

La réservation est assurée par le Département et le paiement des nuitées est pris en charge directement par le Département.

Pour les frais de déplacements : remboursement du billet de train seconde classe ou des frais kilométriques calculés sur la base du barème de l'administration fiscale pour la voiture.

- Matériel

Le Département prendra en charge le matériel nécessaire à la réalisation du carnet de nature.

### **Dossier de candidature**

Peut faire acte de candidature tout(e) aut(eur)(rice)-illustrat(eur)(rice) professionnel (le) étant en mesure de s'impliquer pleinement sur trois années.

Ce dossier comprendra :

→ Une biobibliographie

→ Une note d'intention sur le projet comprenant 1 ou 2 pages avec CV et productions représentatives de la démarche artistique de l'auteur-illustrateur. Cette note d'intention doit également se nourrir des objectifs du grand projet « Vallée de Somme-Vallée idéale » comme de la démarche initiée par le Département de la Somme sur les autres Espaces Naturels Sensibles.

Un jury réunissant les différents partenaires ou leur(s) représentant(s) examinera les candidatures pour sélectionner le ou la candidat(e) retenu(e).

L'ensemble du dossier est à adresser au plus tard le 05 septembre 2025

### **Contact et envoi des candidatures à :**

Bibliothèque départementale de la Somme  
Sandrine Ponthieu  
10, chemin du Thil  
CS32 615  
80 000 Amiens

[sponthieu@somme.fr](mailto:sponthieu@somme.fr)